

Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2023 à 19 h
Publication liste des délibérations : 18.10.23

23 conseillers en exercice

Quorum : 12

Les membres du Conseil Municipal, convoqués par écrit à domicile le 5 octobre 2023, se sont réunis en séance publique, à la salle Georges Barrois, en raison des travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie, le 11 octobre 2023, à 19 heures, sous la présidence de Madame MONCHECOURT Sylvie, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, demande un secrétaire et procède à l'appel.

Secrétaire de séance : M. Morisseau

15 présents : Mme Monchecourt, Maire – M. Corbel - Mme Archaux - M. Leblanc, Adjoints.
M. Grenet - M. Morisseau - Mme Fernandes – M. Torres Da Costa - Mme Costérisant – M. Colas – Mme Redon - Mme Ferry - Mme Cerqueira – M. Duhén – Mme Jacquenet
Formant la majorité des membres en exercice.

4 absents excusés et représentés :

M. Frichet pouvoir à Mme Archaux
M. Bordet pouvoir à M. Grenet
Mme Tissier pouvoir à Mme Monchecourt
M. Moinaux pouvoir à M. Duhén

1 absente excusée, non représentée : Mme Triguel

3 absents : M. Valenti – Mme Audo – Mme Golano

Assistait également à la réunion : Mme Massias, Directrice Générale des Services

Madame le Maire appelle les éventuelles observations sur le compte-rendu de chaque séance précédente (9 h et 10 h).

Aucune autre observation n'est formulée, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS-COMMUNICATION

I. ADMINISTRATION GENERALE

- Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel

II. AFFAIRES FINANCIERES

- Classe de mer à Notre-Dame-De-Monts
- Agrandissement Accueil de loisirs – subvention CAF

INFORMATIONS - COMMUNICATION

Autorisations d'urbanisme depuis le dernier conseil

Déclarations préalables : 29

Permis de construire : 9

DIA : 25

CU : 52

Relevé des décisions du Maire prises en application de la délégation donnée au Maire

ORDRE	DATE	OBJET
2023-02	9 juin 2023	Groupement de commande avec la CCMSL – maintenance équipement défense incendie
2023-03	9 juin 2023	Groupement de commande avec la CCMSL – fourniture marquage au sol
2023-04	12 juin 2023	Marché de fournitures et livraison de repas pour le service de restauration scolaire avec la société DEPREYTERE RESTAURATION
2023-05	19 septembre 2023	Vente du véhicule CITROEN JUMPER

DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE

2023-05-01 : RENOUVELLEMENT ET ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

La commune dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 13 mai 1996 pour une durée de 30 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 20 juin 2023 en vue de le renouveler.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.1411-12 prévoyant que « les dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopole au profit d'une entreprise [...] »,

Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n°2006-1537 du 7 décembre 2006, instituant un monopole de la distribution publique de gaz naturel au profit de Gaz de France et transférant ce monopole à GRDF, gestionnaire de réseau de distribution issu de la séparation juridique imposée à Gaz de France,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie au titre duquel GRDF est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- ✓ **La convention de concession** qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession ainsi que les modalités de son évolution
- ✓ **Le cahier des charges de concession** précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
 - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.
 - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
- ✓ **11 documents annexes contenant des modalités spécifiques :**
 - Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
 - Annexe 2 : présente le Plan d'action pour la transition écologique du territoire
 - Annexe 3 : définit les éléments du compte rendu d'activité de la concession
 - Annexe 4 : définit les indicateurs de qualité de service et de sécurité
 - Annexe 5 : présente les données mises à dispositions de l'autorité concédante pour l'exercice de ses compétences
 - Annexe 6 : précise les mesures de la performance
 - Annexe 6bis : précise la méthodologie relative à l'indicateur de performance N°1 « patrimoine/canalisation »

- Annexe 7 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
- Annexe 8 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel
- Annexe 9 : présente le catalogue des prestations de GRDF
- Annexe 10 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
- Annexe 11 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposées, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), présente des avantages pour la commune comme par exemple :

- ✓ La ville percevra une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année.
- ✓ Chaque année, GRDF établira un rapport d'activité sur l'exercice écoulé
- ✓ Le système de suivi de la performance du concessionnaire permet l'appréciation de l'amélioration du service public de distribution du gaz naturel

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe 1.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.**

Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

II. AFFAIRES FINANCIERES

2023-05-02 : CLASSE DE MER – NOTRE-DAME-DE-MONTS

Sur la proposition du Maire,
 CONSIDERANT la demande de l'école primaire pour le départ d'une classe de mer en Vendée,
 CONSIDERANT la classe de CM2 de 25 élèves,
 VU la proposition de Côté Découvertes,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE du principe de départ des élèves de CM2 (base 25 enfants) à Notre-Dame-de-Monts (Vendée) du lundi 13 au vendredi 17 mai 2023 pour un coût de 626 € par enfant**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention avec Côté Découvertes 70 impasse du Ru 74450 St-Jean-de-Sixt**
- **DECIDE de fixer la participation des familles à 50 % du coût, soit 313 € par enfant**
- **DECIDE que pour les familles non domiciliées sur la commune, le solde de la participation sera demandé à la commune du domicile**

Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2023-05-03 : AGRANDISSEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – DECISION DE PRINCIPE

Sur la proposition du Maire,
 VU l'augmentation des effectifs,
 CONSIDERANT que des travaux d'agrandissement de l'Accueil de loisirs sont nécessaires afin de créer une salle d'activité supplémentaire et un espace de rangement à l'étage,
 CONSIDERANT que la Caisse d'Allocation Familiale peut subventionner le projet,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE le projet d'agrandissement de l'Accueil de Loisirs**
- **DECIDE de solliciter la Caisse d'Allocation Familiale pour l'obtention d'une subvention**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet**

Ont voté : 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

III. QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le conseil municipal des changements à venir et plus particulièrement des nouvelles lois APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) et ZAN (Zéro Artificialisation Nette) impactant notre PLU. Un document de synthèse de la Communauté de communes nous parviendra prochainement et vous sera transmis.

Mme le Maire donne la parole à M. Leblanc qui informe l'assemblée des diverses manifestations à venir :

28.10	Halloween	
30.10 au 04.11	stage BAFA	salle Long Rocher
3.11	Loto de la Pétanque	salle G. Barrois
05.11	Conférence sur la résistance	salle Long Rocher
10 au 12.11	Bourse aux jouets	salle G. Barrois
18.11	Soirée Beaujolais	salle Long Rocher
24 au 25.11	Salon du livre	salle G. Barrois
08 au 10.12.	Téléthon	salle G. Barrois
09.12	Marché de Noël	Place de la Mairie
15.12	Remise des colis et animation dansante	salle G. Barrois

L'inauguration de la Mairie et les vœux se dérouleront le lundi 8 janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

**Le secrétaire,
C. MORISSEAU**



**Le Maire,
S. MONCHECOURT**

